



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/709
30 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT
SUPPLÉANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AU
CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 28 août 1996, indiquant que le colonel George Young a été nommé représentant suppléant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
